



Thônex

Procès-verbal Séance du 28 juin 2011

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Martine Glauser Anne-Marie Jaquet	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Jacques Bene Frédéric Binder Philippe Calame Pascal Chablais Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann	Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Jean Villette Philippe Zaugg

Excusée :

Madame Fidelina Gomes Dias Aguigah

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011.
2. Assermentation de M. Marc Kilcher, Conseiller municipal (DM-11-04).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Saison culturelle 2012 – projet de la société « DPO EVENEMENTS » inscription d'une somme de CHF 216'000,- au budget 2012 de la commune. Discussion. Vote. (DA-11-01).
7. Pétition
Déposée par l'Amicale des Habitants du Curé-Desclouds (AHCD) et M. Olivier Delarue, ayant comme intitulé : « *Pétition communale en faveur de la mise en œuvre d'un concept de sécurité globale dans le quartier des Verchères-Curé-Desclouds et Bois-Des-Arts* ». Discussion. Vote. (RM-11-01).
8. Demande d'un crédit de CHF 235'000,- en vue de la mise en séparatif du chemin des Deux-Communes. Discussion. Vote. (DA-11-02).
9. Plan localisé de quartier 29.105 :
Demande d'un crédit de CHF 1'507'000,- en vue de la réalisation des aménagements de surface dans le secteur Etienne-Chennaz. Discussion. Vote. (DA-11-03).



10. Projet de résolution déposé dans le délai légal par M. Pascal Chablais, du groupe UDC, intitulé : Recrutement au sein de la Police : « *Soutenons Mme Isabel Rochat, Cheffe du DSPE* ». Discussion. Vote. (RM-11-02).
11. Projets de délibération.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

M. Castelli, Président, informe les Conseillers municipaux que le procès-verbal du 10 mai 2011, dernière séance de la législature 2007-2011 n'est pas soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Il sera prochainement envoyé aux Conseillers municipaux de la précédente législature qui auront un délai pour faire part de leurs éventuelles remarques à la Mairie avant que celui-ci soit mis en ligne sur le site de la commune.

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011

Le procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011 est approuvé par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Marc Kilcher, Conseiller municipal (DM-11-04).

M. le Président demande à M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, de se lever, de lever la main droite et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Kilcher : « *je le promets* »



Suite au serment de M. Marc Kilcher la délibération suivante est signée par, M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Jean Villette, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau

Assermentation de
Monsieur Marc Kilcher
Conseiller municipal
du groupe libéral-radical

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Marc Kilcher entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 28 juin 2011.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Courrier de l'UDC adressé à la Mairie en date du 9 juin 2011.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des élections municipales de 2011, nous avons à maintes reprises, sollicité les services de l'administration communale, soit pour obtenir des informations, des renseignements, soit pour des demandes d'autorisations diverses, ou des prêts de matériel.

A chaque occasion, les employés communaux ont fait preuve de disponibilité. Ils nous ont répondu avec rapidité, amabilité et compétence. Nous tenons à relever cet état d'esprit et félicitons, Monsieur Philippe Guex Secrétaire général ainsi que l'ensemble des membres du personnel communal pour la qualité de leur travail.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

3.2. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1 Conseil Fédéral

Le Conseil administratif recevra le Conseil Fédéral le jeudi 7 juillet à l'occasion de sa course d'école annuelle. Ceci en regard de la Présidence de Mme Micheline Calmy-Rey.

A 16h.30 la population est invitée à rencontrer le Conseil Fédéral incorpore à la salle des fêtes.



4.1.2 Compagnie des sapeurs-pompiers

Suite aux divers articles parus dans la presse ainsi qu'aux diverses réactions que ces articles ont suscitées, le Conseil administratif tient à faire la déclaration suivante :

Dans le cadre du contrôle régulier et constant du budget et des coûts de la Compagnie de pompiers, la commune n'a pas relevé d'anomalie spécifique dans les charges et les factures qui lui ont été présentées ; lesquelles ont correspondu à des prestations effectuées au prix du marché.

De manière générale, l'ensemble des questions soulevées ce jour concerne des prestations non-soumises aux marchés publics vu leur niveau et leur catégorie. Dans ce contexte, la commune ne voit pas d'inconvénient, sur le principe et dans le respect du pouvoir d'appréciation conféré par la loi, à ce que la Compagnie des Sapeurs-pompiers fasse appel à des entreprises locales.

Il est en train d'être procédé à une vérification s'agissant de l'ensemble des points abordés et un rapport sera établi afin de répondre à toutes les questions soulevées et ils en seront informés en temps utile.

En parallèle, je rappelle qu'il y a 3 problématiques soulevées actuellement :

1. *Problème des indemnités dont une partie serait directement versée à l'amicale :*

« un sapeur-pompier volontaire a remis en question par-devant les Tribunaux compétents la validité de sa révocation en qualité de sapeur-pompier volontaire prononcée par le Conseil administratif sur requêtes répétées de l'Etat-Major de la Compagnie des Pompiers. La procédure est actuellement en cours et la commune ne communiquera pas sur ce point dès lors qu'il s'agit de préserver le déroulement serein de la procédure judiciaire. Il sera relevé qu'il ressort des prises de positions du sapeur-pompier, que celui-ci, après plus de 10 années de service et de fonctionnement constant, semble contester, depuis 2010 seulement, les modalités suivies par l'Etat-Major de la Compagnie des Pompiers quant au paiement des indemnités ».

2. *Problème des livrets de service et des heures facturées à la commune :*

« Diverses accusations inacceptables semblent avoir été portées sur la gestion par l'Etat-major des Pompiers de la Compagnie. La commune n'entend pas entrer en matière sur les supputations gratuites et les accusations. Il est en train d'être procédé à une vérification s'agissant de l'ensemble des points abordés et un rapport sera établi afin de répondre à toutes les questions soulevées ».



3. *Problème de conclusion de contrats par la Compagnie avec des proches :*

« De manière générale, l'ensemble des questions soulevées ce jour concerne des prestations non-soumises aux marchés publics vu leur niveau et leur catégorie. Dans ce contexte, la commune ne voit pas d'inconvénient, sur le principe et dans le respect du pouvoir d'appréciation conféré par la loi, à ce que la Compagnie des Sapeurs-pompiers fasse appel à des entreprises locales ».

4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.2.1 Finales du tournoi scolaire

Deux écoles thônésiennes, une classe de 6P du Bois-Des-Arts et une de 5P d'Adrien-Jeandin, ont remporté le tournoi genevois de football. Ces deux écoles se sont rendues à Bâle pour les finales Suisse et ont terminé à une superbe 3^{ème} place.

Il faut saluer l'engagement des enseignants, RBS et parents qui ont accompagné ces 25 élèves à Bâle.

Le Conseil administratif aura l'occasion de féliciter ces deux classes lors de la cérémonie des 6P qui se déroulera à la salle des fêtes le 30 juin prochain.

4.2.2 Chênois Volley-Ball

Le 22 juin l'ensemble du Conseil d'Etat, les Conseillers administratifs et les Présidents des Conseils municipaux des trois communes chênoises ont célébré le titre de vice-champion Suisse du Chênois Volley-Ball.

Cette manifestation a été organisée par les Autorités Cantonales ; nous pouvons donc féliciter les joueurs ainsi que les dirigeants de ce club.

4.2.3 Recyclage des déchets

Nous sommes toujours en progression car le taux pour 2010 se situe à 42,6% ; en 2009 ce taux était de 41,2%. A ce jour, nous dépassons donc la moyenne cantonale.

4.2.4 Sécurité

Tous les mois une réunion a lieu avec les divers corps responsables de la sécurité sur notre territoire.

Le 15 juin nous avons pu évoquer la problématique du quartier du Curé-Desclouds. Lors de cette séance des décisions ont été prises, notamment d'élargir la plage horaire de notre mandataire privé afin d'accentuer les rondes dans ce quartier. Une coordination particulière a également été mise en place entre la police cantonale et les gardes frontière.



Puis, le 17 juin l'ensemble du Conseil administratif a été reçu par la Présidente du Département de la Sécurité, Police et Environnement qui était accompagnée de l'Etat Major de la Police cantonale, nous avons évoqué le problème sécuritaire dans ce quartier et je me permettrai de vous donner des précisions sur cet entretien au point 7 de l'ordre du jour.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1 Personnel communal

La semaine dernière nous avons signé le contrat de notre première apprentie employée de commerce qui débutera au sein de notre administration le 29 août 2011.

4.3.2 Plan directeur cantonal-2030

Je vous rappelle que ce plan directeur est actuellement à l'enquête publique et vous invite à prendre connaissance des plans, notamment ceux de notre commune pour les zones : « Clair-Val » et « Verchères » dont la densité prévue de construction est assez élevée. Le délai pour faire des remarques est fixé au 8 juillet 2011.

4.3.3 Agenda 21

La société Terre-Agir a été mandatée pour sensibiliser les élèves de 6P de deux écoles, aux ressources énergétiques. Cette expérience s'est terminée vendredi dernier par une démonstration aux parents. Cette initiative a rencontré un très grand succès notamment chez les enseignants et les enfants ont été très réceptifs.

Au mois de septembre je reviendrai sur ce sujet en séance de commission afin que l'on puisse élargir ce concept à l'ensemble des écoles.

4.3.4 Pro Natura

J'ai reçu des représentants de l'association Pro Natura afin d'évoquer les connexions biologiques en milieu suburbain et qui désire établir un réseau de connexion au niveau de la commune. Il s'agirait d'un projet pilote qui ferait un inventaire complet de ce qui se fait dans le cadre d'Agenda 21, ceci toucherait également les propriétaires privés.

Je vous fais circuler un plan qui a été établi sur le pourtour de la Mairie et ceci pourrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire communal. Ce sujet sera également rediscuté à la rentrée.

4.3.5 Prairie fleurie

Dans le cadre de la motion « sauvons les abeilles » il a été procédé au semis de la prairie fleurie qui a mis plus de temps que prévu à pousser compte tenu de la sécheresse au printemps. Le coût de cette opération se porte à CHF 7'500,- mais il faut avouer que le résultat est très satisfaisant.



4.3.6 Potagers urbains

Samedi dernier une réunion a eu lieu avec les futurs acquéreurs de ces lots qui ont été tirés au sort. Afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes nous avons dû réduire les lots de 30% ceci afin de ne pas avoir à refuser des candidats. A titre d'information je vous fais circuler la charte de fonctionnement qui a été signée les locataires.

5. Rapport des commissions

M. Castelli, Président informe qu'il n'y a pas de rapports en suspens, sauf celui de la commission des Finances qui sera lu au point 6 de l'ordre du jour.

6. Saison culturelle 2012 – projet de la société « DPO EVENEMENTS » inscription d'une somme de CHF 216'000,- au budget 2012 de la commune. Discussion. Vote. (DA-11-01).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Culture donne des précisions sur ce point :

Je vais m'exprimer en mon nom personnel ; je ne peux pas soutenir la délibération qui vous est proposée ce soir et j'aimerais faire un historique.

Lorsque nous avons mis en place le concept culturel actuel nous avons joué cartes sur table et les Conseillers municipaux qui étaient autour de cette table ont insisté souvent pour qu'il y ait de la transparence afin que l'on sache exactement où on allait dans le domaine de la Culture. C'est pour cette raison que nous avons voté le mandat de CHF 200'000,- ainsi qu'un budget pour la saison culturelle de CHF 250'000,-. Un fond de réserve de CHF 300'000,- a également été créé afin de couvrir les déficits éventuels, ce fonds de réserve était alimenté par des crédits de CHF 50'000,- par année en cas de besoin.

Comme on peut le constater dans ce concept, les chiffres sont connus et la situation est claire. Or, ce soir on présente un projet où l'on demande une somme de CHF 216'000,- et que l'on prendrait les CHF 250'000,- pour la saison culturelle dans le fonds de réserve de CHF 300'000,-, qui en principe est prévu pour couvrir les déficits qui pourraient survenir avec la saison culturelle actuellement en cours et qui se terminera au 31 décembre. Il est à ce jour impossible de savoir combien il restera dans le fonds de réserve.

Si ce soir vous décidez de voter ce crédit il faudra également voter une délibération fixant le cadre réglementaire du fonds de réserve car ce n'est pas uniquement la commission des Finances qui peut décider de ceci.

Une fois que toutes ces délibérations seront prises nous connaîtrons clairement le coût de cette nouvelle organisation.

En ce qui concerne le projet DPO en lui-même j'ai toutefois été surpris de voir que 300 heures sont prévues pour l'organisation de 10 spectacles à CHF 80,- de l'heure ce qui représente CHF 240'000,- d'honoraires et que cette somme a été gracieusement réduite à CHF 200'000,-.



Dans le dossier on parle également de 10 spectacles de proximité, mais ceux-ci ne sont pas chiffrés. Il est tout de même étonnant que l'on nous fasse en plus un tel cadeau, est-ce vraiment sérieux ?

Comme je l'ai dit tout à l'heure c'est pour toutes ces raisons que je ne soutiens pas ce projet de délibération.

- M. Pascal Uehlinger Conseiller administratif délégué aux Finances : cette délibération n'a pas été si facile à déposer car le travail a été un peu fait dans l'urgence car il fallait que vous soyez en possession de tous les documents.

Il est vrai que le mode de financement du projet DPO diverge passablement du mode de fonctionnement que nous connaissons aujourd'hui. Le projet DPO peut être qualifié d'un contrat « All Inclusive » donc pour CHF 216'000,- nous avons tant d'évènements qui seront organisés.

En ce qui concerne le déficit la délibération prévoit en son point 3 :

- *...que la commission des Finances revoit la procédure d'attribution du fonds de réserve afin de le mettre en conformité avec le fonctionnement proposé par la société DPO...*

Etant donné que la société DPO s'engage à prendre à sa charge 20% d'un éventuel déficit, le montant maximal que la commune devrait financer pourrait être de CHF 416'000,-.

Sur l'ensemble de ce dossier, quels qu'en soit les projets qui ont été présentés on peut tout de même déplorer que les commissions consultées ont quelque fois travaillé à l'envers à savoir que l'on a plus parlé « finances » à la Culture et « culture » à la commission des Finances. Je crois qu'à l'avenir il serait plus sain que l'on valide à la commission des Finances un budget et une garantie de déficit et cette enveloppe serait mise à disposition de la commission de la Culture qui elle fixerait des objectifs purement culturels.

Le Conseil administratif attend une décision ce soir quelle que soit celle-ci car nous sommes confrontés à des demandes de location de la salle des fêtes notamment par la société JOKKA Sàrl qui aimerait organiser, à son compte, 6 à 10 spectacles l'année prochaine.

Ce soir nous n'allons pas refaire l'entier du débat. Il convient de prendre une décision sur la base de tout ce qui a été dit et des rapports de commissions de la précédente législature.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 mai 2011 :

- *La Commission des Finances s'est réunie le 24 mai 2011 en présence de Messieurs Pascal Uehlinger, maire, Philippe Decrey, conseiller administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique.*



Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont assisté à une présentation par Messieurs Christian Kupferschmid et Christophe Petter de DPO Evénements, une documentation 'Organisation de 10 spectacles culturels et 10 spectacles de proximité en 2012 version du 18.05.2011 leur ayant été remise. Ce projet prévoit dans sa variante B un montant d'honoraires forfaitaires pour 10 événements ainsi que 10 spectacles de proximité de CHF 200,000 auxquels il y a lieu d'ajouter 8% de TVA ce qui revient à CHF 216,000.--.

Les commissaires ont eu l'occasion de poser de nombreuses questions aux mandataires qui, eux, seraient enchantés pouvoir travailler pour Thônex, car cela représenterait un vrai challenge qu'ils accepteraient volontiers. La discussion tourne autour du prix des billets, du nombre de spectateurs attendus et des sponsors.

Après avoir libéré les 2 représentants de DPO Evénements, certains commissaires ont fait savoir qu'ils étaient peu favorables à DPO Evénements, estimant le projet élaboré d'une façon trop rapide et en posant la question : Quelle culture veut-on à Thônex, alors que nous nous trouvons en séance Finances. D'autres commissaires comparent le projet à du « bricolage » et regrettent le manque de synergie avec les deux autres communes chénoises.

Monsieur Pascal Uehlinger rassure les commissaires dans le sens que l'offre DPO respecte le cahier des charges de l'appel d'offre AIMP.

Un autre commissaire craint que nous soyons un client secondaire de DPO Evénements et que notre mandat ne soit pas traité avec toute l'intensité voulue. Il reproche en outre la ressemblance du programme avec celui en cours de JOKKA Sàrl.

D'autres voix plus favorables à DPO Evénements trouvent la différence (positive) énorme par rapport à l'actuel mandataire.

Un commissaire invite les personnes présentes à se tourner vers le futur et de prendre le risque, en signant un contrat de 3 ans, avec clause de sortie après 1 année si le mandataire ne donne pas satisfaction.

Avant de passer au vote, un commissaire fait une déclaration solennelle en souhaitant une dissociation des spectacles genre show business de ceux de proximité ce qui n'est pas en accord avec l'appel d'offre ce qu'explique Monsieur Uehlinger.

*Le président propose au vote le **budget** et le **projet culturel 2012 de DPO Evénements**. La **proposition** est **refusée par 6 non et 5 oui**.*

Sous point 2), le procès-verbal de la séance du 14.04.2011 est approuvé par 8 oui et 3 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. Forte : le contexte a été rappelé concernant l'ancienne saison culturelle qui était menée par la société JOKKA soit un mandat de CHF 200'000,-, une saison culturelle de CHF 250'000,- ainsi que le fonds de réserve plafonné à CHF 300'000,- destiné à couvrir les éventuels déficits. Le Conseil municipal a entre temps décidé de rompre le contrat de la société JOKKA et un appel d'offre AIMP a été lancé ; la procédure a malheureusement échoué et nous sommes donc passé à une procédure dite de « gré à gré » qui nécessite que le cahier des charges initial soit respecté.



Le PDC a un certain nombre d'interrogations c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas la délibération qui nous est présentée ce soir.

La commission de la Culture a préavisé favorablement un projet qui comprenait 10 spectacles pour CHF 216'000,- et à la commission des Finances il y a 10 spectacles de proximité qui sont venus s'ajouter au projet initial, il est tout de même étonnant de voir apparaître le nom de certains artistes qui ne coûteraient rien à la commune.

Sur ce dossier on peut constater un rabais de 28% sur les honoraires, on est donc en droit de se poser des questions sur la marge bénéficiaire de cette entreprise quand on sait que ce sont les honoraires qui la font vivre. Il me semble que dans les professions à honoraires il y a peu d'entreprises qui fonctionnent de cette façon. On peut également se poser la question de savoir la manière dont ces honoraires ont été calculés. Avec une telle pratique au niveau des honoraires on peut se poser la question sur les conditions salariales des employés de cette entreprise, s'agit-il de stagiaires non rémunérés ? On ne sait pas on est dans le flou...

On peut également se poser la question sur la projection en termes de spectateurs qui n'est pas en adéquation avec ce que nous connaissons à ce jour. Ce dossier a ses qualités mais il y a quand même beaucoup d'inconnues sur ce projet. A notre avis nous sommes allés un peu vite en besogne et le dossier pourrait à nouveau être analysé et il pourrait également y en avoir d'autres étant donné qu'un autre dossier a également été présenté en commission de la Culture.

Bien que nous n'allions pas voter ce projet et que nous ne demanderons pas le renvoi de celui-ci afin de pouvoir vraiment reprendre ce sujet à zéro, nous avons cependant trois questions au Conseil administratif :

1. Le cahier des charges était-il identique à celui présenté lors de l'appel d'offre AIMP ? Si oui, a-t-il été respecté ?
 2. Comment se fait-il que l'on passe de 10 à 20 spectacles pour un prix identique ?
 3. Le crédit de CHF 216'000,- est-il vraiment suffisant ou mise-t-on sur l'emploi du fonds de réserve pour couvrir des frais supplémentaires ou non budgétisés ?
- M. Decrey : deux projets ont été présentés à la commission de la Culture ; l'un entrerait complètement dans le cahier des charges AIMP et l'autre, celui de DPO, n'entrerait absolument pas dans les critères.
 - M. Uehlinger : après la commission de la Culture il y avait une commission des Finances et je m'étais engagé à présenter un projet qui respectait le cahier des charges AIMP. Cela explique qu'il y a eu des modifications entre les projets présentés aux deux commissions, ceci afin que la commission des Finances soit saisie d'un dossier conforme. C'est notamment la raison pour laquelle les 10 spectacles de proximité ont été ajoutés.



En ce qui concerne les honoraires, la société DPO emploie 7 personnes. Il a un temps été évoqué la possibilité d'employer, à temps partiel, les 2 secrétaires qui travaillent actuellement pour le TAS afin de les intégrer dans le concept DPO. Ce sujet n'a pas été abordé en commission des Finances et j'ai préféré présenter la variante à CHF 200'000,- entièrement gérée par la société DPO.

Cela dit je ne suis pas capable de vous dire si la société DPO fait du « dumping » sur le marché des spectacles en prenant un risque financier pour l'année 2012.

M. Dupraz : nous avons ici sur la table un singulier dossier. Il a été accepté par la commission de la Culture puis refusé par la commission des Finances, mais changé entre-temps, il a été modifié. De sorte que celui de ce soir est le dossier refusé par la commission des Finances, qui n'est pas celui accepté qui a été accepté par la commission de la Culture.

Pourquoi un chemin aussi biscornu ? Parce que nous sommes tenus par un cahier des charges établi l'hiver dernier et approuvé à l'unanimité par la commission de la Culture et le Conseil municipal. Ce cahier a été établi pour une procédure AIMP (marchés publics) qui a fait « choux blanc » mais que nous devons respecter, sous peine de voir notre décision contestée.

Ce cahier des charges prévoit une politique culturelle composée : de 50% de variétés, appelées « showbiz » et de 50% de spectacles de proximité, ainsi qu'une collaboration intercommunale suffisamment importante car le cahier des charges parle de synergie. Dans le dossier présenté la collaboration intercommunale est inexistante. Rien que pour cela ça ne respecte pas le cahier des charges et ce n'est pas recevable quoi qu'en dise l'un ou l'autre des magistrats du Conseil administratif.

En se penchant sur le volet proximité, il y a une belle brochure avec une belle liste d'artistes, parmi lesquelles l'OSR qui bien qu'étant régionale au niveau de son siège jouit d'une renommée quasiment mondiale, je ne suis pas sûr que cet orchestre soit prêt à venir jouer dans notre salle avec 120 musiciens professionnels qu'il faudrait payer. Il y a également le Théâtrechamp, troupe bien connue par DPO ! Doit-elle avoir le soutien de cette société pour organiser un spectacle d'ados sur notre commune ? Nous trouvons également le chœur Arte Musica, très renommé dans notre région et qui a donné récemment un concert gratuit, même question : que DPO pourrait apporter à ce chœur déjà bien connu dans notre région ?

Je ne vais pas développer le volet financier car il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites. Il y a cependant beaucoup d'impondérables et il y a des avis divergents au sein du Conseil administratif, cela donne une mauvaise impression et n'inspire pas la confiance.

L'élément le plus ennuyeux dans tout ça réside dans le fait que le Conseil administratif est divisé sur cette question, le fait que deux magistrats imposent un concept au magistrat délégué à la culture est une mauvaise politique, on ne gère pas une commune de cette manière, une bonne politique doit se faire collégalement.



Si nous disons « non » ce soir, que se passera-t-il en janvier prochain ? On ne le sait pas ! Par contre ce que nous savons c'est qu'il y a dans cette commune deux personnes qui ont acquis de l'expérience au sein de la cellule culturelle actuelle et nous trouvons dommage de ne pas profiter de leurs compétences. Nous devons essayer de sauvegarder ce savoir-faire dans l'intérêt même de la commune, je ne parle même pas du dommage social que créerait le licenciement de ces deux jeunes femmes. Ces deux dames ont déposé un dossier qui correspond à 100% à ce que nous demandons. Je rejoins la position de M. Forte à savoir que ces deux personnes doivent être auditionnées par la commission de la culture, renouvelée suite aux élections, peut-être serait-il également bon de faire une pause avec ce dossier et ne pas faire entrer en force les choses afin d'examiner sérieusement les possibilités qui nous sont offertes. Il y en a même une de JOKKA qui propose d'organiser à titre privé des concerts à la salle des fêtes. Vous avez compris que nous refuserons de voter ce projet.

- M. Uehlinger : je tiens à légèrement modifier les propos de M. Dupraz. Si nous ne sommes pas toujours à 100% d'accord entre nous, ce soir il n'y a pas trop de divergences et nous ne nous « écharpons » pas sur le sujet DPO ! Il s'agit là de la démocratie, en commission un projet a été préféré à un autre.

Pour en revenir aux AIMP, il faut rappeler que cahier des charges stipulait que les mandataires ne doivent pas dépendre du Conseil administratif. Les deux personnes travaillant actuellement pour JOKKA et salariées de la commune doivent donc présenter un dossier à titre individuel ou créer une société, elles ne peuvent pas rester employées communales. Il ne s'agit donc pas d'un drame social mais d'une réalité du cahier des charges, à vous de le modifier si vous désirez faire une culture municipalisée, cela n'était pas prévu dans le contrat initial.

Mme Jaquet : les Conseillers administratifs sont là pour proposer ; le Conseil municipal vote. Le Conseil administratif a donc fait son travail et maintenant nous devons nous prononcer. Nous avons passé de nombreuses heures sur ce dossier et nous le connaissons bien. M. Dupraz faisait partie des personnes qui ont établi le cahier des charges et nous n'en pouvons rien si, aujourd'hui, celui-ci le remet en question, on ne peut pas changer d'avis d'une séance à l'autre.

Pour M. Forte je précise que le coût d'une saison culturelle actuelle s'élève à environ CHF 600'000,- à CHF 650'000,- avec le projet présenté nous serons à environ CHF 450'000,- soit CHF 200'000,- de moins.

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque le concept « JOKKA » était ambitieux et il fallait mettre d'importants moyens financiers. Certains autour de cette table se sont acharnés pour détruire ce qui a été fait et qui tournait très bien. Il est étonnant de voir qu'aujourd'hui se sont les mêmes qui veulent détruire DPO et qui seraient tout à fait heureux de retrouver JOKKA l'an prochain à la salle des fêtes....



Pendant quatre ans ils se sont acharnés sur M. Héritier pour en arriver au point que l'on a connu l'an dernier avec de nombreuses séances de travail pour établir un cahier des charges AIMP. Maintenant on vient nous dire que ce n'est pas ce qu'on veut ! Si tous les six mois vous changez d'avis on ne s'en sortira pas et j'aimerais rappeler qu'avec les dernières saisons culturelles nous avons acquis une notoriété sur le plan genevois et voire même au-delà des frontières. Nous avons également une notoriété grâce à la fidélité de certains sponsors, si tout devait s'arrêter cela m'embêterait vraiment.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons hélas vous faire grâce d'un petit rappel historique ce soir afin de mieux situer le contexte. Le TAS (ThônexArtSpectacles) a pris son origine à travers un projet de culture proposé par le Conseil administratif, validé en commission de la Culture le 17.5.2005 par 9 oui et 1 abstention et accepté par la Commission des Finances le 9.6.2005 à l'unanimité. Le Conseil municipal du 21.6.2005 a voté un crédit budgétaire supplémentaire pour l'exercice 2005 de CHF 224'500,- pour la mise en place d'une structure mixte et dès 2006 d'un fonds de réserve culturelle à l'unanimité. ThônexArtSpectacles a été lancé le 1^{er} septembre 2006 avec un programme couvrant à chaque fois une demi-saison.

Lors de l'élaboration du projet, la commission Culture et le Conseil municipal étaient conscients qu'il serait déficitaire, mais l'estimaient néanmoins intéressant et valable.

Après la satisfaction du début et des dépenses en augmentation, le Conseil municipal a fini par demander des statistiques de fréquentation et une comptabilité par spectacle et a exigé lors de sa séance du 30.9.2008 à ce que la structure mise en place le 21.6.2005 fasse l'objet d'une évaluation annuelle non seulement devant la Commission de la Culture, mais également devant la commission des Finances, à la suite d'une résolution déposée par les groupes libéral, radical et UDC.

Après des attaques répétées contre la cherté de la programmation responsabilité du mandataire ou encore contre des billets remis aux sponsors etc., il est demandé, lors de la Commission Culture du 13.4.2010, de porter la question de la poursuite de la politique culturelle pour 2011 à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. En outre, des allusions à la non-atteinte des objectifs sont formulées.

Le 11.5.2010, le Conseil municipal décide par 15 oui, 10 non et 1 abstention de poursuivre la politique culturelle communale pour 2011 et de mettre le poste du mandataire au concours dans les meilleurs délais afin que la programmation de la saison 2012 puisse avoir lieu sur de nouvelles bases.

La Commission de la Culture du 21.10.2010 a validé lors de sa 3^{ème} séance de travail le cahier des charges du délégué culturel (programme et budget) et s'est mise d'accord à l'unanimité sur 10 spectacles show business et 10 spectacles et manifestations de proximité.

Un appel d'offre a été lancé par la commune selon procédure AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) qui n'a abouti à rien et dont la commission de la Culture a été informée le 15.3.2011, car le seul projet présenté ne correspondait pas au cahier des charges et a logiquement été refusé. Lors de la même séance, la commission s'est prononcée en faveur de la poursuite d'une activité culturelle à Thônex par 10 oui et 1 abstention. Quant à la question de la poursuite du partenariat avec JOKKA Sàrl représentée par Monsieur Gérard Héritier, les commissaires y ont renoncé (1 oui, 9 non, 1 abstention).



La commission Culture a ensuite auditionné DPO le 12.4.2011 qui a présenté un projet intéressant en très peu de temps. Lors d'une nouvelle séance le 3.5.2011, le projet DPO a été choisi par 6 oui et 5 non. Par contre, elle a refusé simultanément le projet de Mmes Mireille Salamin et Evane Debout par 6 non et 5 oui. Le dossier DPO a ensuite été transmis en commission des Finances qui l'a rejeté le 24.5.2011 par 6 non et 5 oui.

Après cette longue introduction, nous nous trouvons ce soir devant la situation suivante :

1. Le contrat nous liant à JOKKA Sàrl (représenté par Monsieur Gérard Héritier) a été dénoncé avec effet au 31.12.2011.
2. Le projet DPO a été accepté par la commission Culture par 6 oui et 5 non.
3. Ce même projet a été refusé par la commission des Finances par 6 non et 5 oui.
4. Il en résulte que notre saison culturelle prendra fin au 31.12.2011 si nous ne réagissons maintenant.

Nous vous rappelons que la commune a investi des montants considérables dans la rénovation de la salle des fêtes afin que les utilisateurs soient au bénéfice de plus de confort (climatisation, chaises, installations scéniques, rails de spot, etc.). D'autres améliorations sont en cours (réfection des toilettes, remplacement des parois, etc.).

Mesdames et Messieurs,

Soyons cohérents :

- respectons la décision de la commission de la Culture qui s'est prononcée en faveur du projet de DPO malgré le score serré,
- oublions nos querelles politiques et dotons Thônex d'un nouveau programme culturel dès janvier 2012 afin de pouvoir bénéficier de la dynamique acquise depuis septembre 2006, car un arrêt du TAS nous ferait certainement perdre la confiance auprès des sponsors et du public,
- donnons-nous les moyens financiers que la Commission des Finances a refusés, car elle a discuté Culture et non Finances,
- prenons acte que le projet DPO est financièrement nettement plus avantageux que l'actuel,
- rappelons-nous que DPO participe aux éventuelles pertes jusqu'à concurrence de CHF 50'000,- par an,
- signons un contrat de 3 ans avec une clause de sortie après 1 année au cas où le nouveau mandataire ne donne pas satisfaction.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR votera le crédit de CHF 216'000,-. Il vous invite à en faire de même.

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Ce soir, il nous faut prendre une décision courageuse. Le groupe UDC votera au plus près de ses idées afin de défendre ses convictions.



Cependant, nous en appelons au tenant de la pensée unique adepte du diktat culturel. Revenez donc à la raison ! Ne rejetez pas une solution simplement parce qu'elle ne sort pas de votre sérail et ne correspond pas à votre doctrine !

Certes, vous avez bâti toute votre campagne électorale sur thème unique. Vous avez utilisé toute la palette des émotions humaines pour clamer haut et fort : « Nous seuls détenons les clefs de la culture ! Nous seuls connaissons la voie, sans nous point de salut, juste un désert culturel ».

Alors ce soir, vous n'allez pas voter pour la Culture pour les Thônésiennes et les Thônésiens. Vous allez voter juste pour avoir raison et qu'important les dégâts collatéraux pourvu que vous puissiez vous poser en martyrs. Par le passé, vous avez déjà repoussé plusieurs propositions ne poursuivez pas dans cette entêtement.

L'UDC assumera pleinement son vote, les conséquences qui en découleront et approuvera cette demande de crédit.

M. Dupraz : je suis désolé Mme Jaquet mais je n'ai pas changé d'avis. Je ne demande qu'une chose : c'est respecter du cahier des charges. D'autre part, j'aimerais quand même dire que si le TAS a été remis en question cela ne vient pas uniquement de nous mais d'une majorité autour de cette table dont certains membres sont par ailleurs membres de votre parti. Pour conclure nous ne sommes « mariés » ni avec un magistrat, ni avec un autre, nous n'avons aucun intérêt particulier sur ce dossier, nous voulons offrir aux Thônésiens une culture équilibrée.

- M. Decrey : je désire juste rectifier certains chiffres qui ont été avancés. Dans le budget communal, à la rubrique TAS, vous avez les CHF 175'000,- qui représentent le coût des deux secrétaires avec le fonctionnement, il y a CHF 200'000,- pour le mandataire, CHF 250'000,- pour la saison culturelle ainsi que CHF 300'000,- au bilan de la commune qui est le fonds culturel, alimenté en cas de besoin par une somme de CHF 50'000,- annuelle

Le TAS en chiffre brut coûte CHF 975'000,-, de ce chiffre il convient de déduire les recettes de sponsoring et autres nous nous trouvons aux alentours de CHF 600'000,-. Il ne faut pas se leurrer au final DPO coûtera le même montant entre les honoraires du mandataire, la saison culturelle et le fonds de réserve, reste à connaître les recettes qui seront réalisées, ici je parle de chiffres bruts connus selon le projet présenté.

M. Roth : deux remarques : le projet présenté respecte les normes AIMP, il est donc faux de nous dire que ce n'est pas le cas. En ce qui concerne les finances nous avons dépensé en chiffres nets pour le TAS CHF 724'500,- en 2009 et CHF 656'000,- en 2010. Si nous choisissons le projet DPO nous allons économiser les charges salariales de deux personnes ainsi que certains coûts qui seront pris en charge par le mandataire, le projet présenté ce soir est donc plus avantageux.



M. de Sainte-Marie : Je n'étais pas membre de la commission de la Culture de l'époque, mais je me réjouis d'y siéger à l'avenir, je trouve dommage de refaire le débat mais j'aimerais soulever un point qui me semble négligé, la culture de proximité. Dans le cahier des charges on parle également de culture de rue et je ne vois nullement cet aspect ressortir du projet DPO. Cette culture est extrêmement importante car à Thônex, comme ailleurs, nous avons des jeunes qui traînent dans la rue et ce type de culture est très important pour eux, ça l'est par ailleurs également à tous les âges et je vous demande de prendre en considération cet aspect lors du vote. Rejetons donc ce projet et prenons le temps d'en étudier un qui prenne en compte l'ensemble des demandes formulées dans le cahier des charges.

- M. Uehlinger : quel que soit le vote de ce soir le Conseil administratif incorpore se pliera à la décision prise, en ce qui concerne la culture de rue, le Conseil administratif est d'accord que cela fait partie de la culture de proximité et ceci indépendamment du mandataire, il convient de l'intégrer au projet qui sera retenu.

Mme Jaquet : je rappelle que le mandataire était reçu deux fois l'an pour exposer son programme à la commission et il est clair que cela devra être le cas avec DPO dès cet automne. La commission aura tout loisir de faire part de ses intentions sur les diverses formes de spectacles.

M. Kilcher : JOKKA s'étant annoncé pour louer la salle des fêtes afin d'y organiser des spectacles à son compte. Donc, si ce soir, nous ne sommes pas proactifs et incapables de nous décider sur le développement culturel de la commune, rassurez-vous, un indépendant va louer la salle se chargera lui-même d'organiser son projet culturel à ses frais.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il a été décidé de mettre fin au contrat de la société JOKKA DEVELOPPEMENT Sàrl au 31 décembre 2011 qui dirigeait les activités au TAS,
- Attendu que la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a demandé une proposition comprenant 10 spectacles culturels et 10 spectacles de proximité pour un montant global de CHF 216'000,-,
- Attendu que le projet déposé par Mlles Mireille Salamin et Evane Debout, actuelle assistantes de production et responsable de la promotion auprès du TAS n'a pas été retenu par la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage dans sa séance du 3 mai 2011,



- Attendu que le projet présenté par la société « DPO EVENEMENTS » a été accepté par la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage dans sa séance du 3 mai 2011 et refusé par la commission des Finances dans sa séance du 24 mai 2011,
- Sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'inscrire au budget 2012 de la commune un montant de CHF 216'000,- sous la rubrique 30.363 en vue de la réalisation de 10 spectacles culturels et 10 spectacles de proximité selon le concept présenté par la société « DPO EVENEMENTS ».
2. D'accepter que l'éventuel déficit soit couvert par le fonds de réserve culturel figurant au bilan de la commune à concurrence de CHF 250'000,- étant entendu que la société « DPO EVENEMENTS » s'engage à prendre en charge 20% du déficit jusqu'à concurrence de CHF 50'000,-.
3. De demander à la commission des Finances de revoir la procédure d'attribution financière au fonds de réserve culturel.

Au vote :

- *Le projet est refusé par 10 voix « pour » et 14 voix « contre » soit à la majorité.*

7. Pétition

Déposée par l'Amicale des Habitants du Curé-Desclouds (AHCD) et M. Olivier Delarue, ayant comme intitulé : « *Pétition communale en faveur de la mise en œuvre d'un concept de sécurité globale dans le quartier des Verchères-Curé-Desclouds et Bois-Des-Arts* ». Discussion. Vote. (RM-11-01).

M. le Président donne lecture du texte de la pétition :

Pétition communale en faveur de la mise en œuvre d'un concept de sécurité globale dans le quartier des Verchères Curé-Desclouds & Bois-Des-Arts

En raison des voies de fait suivantes :

- Vandalisme mensuel dans les différents locaux des sous-sols.
- Voitures incendiées sur les parkings.
- Cambriolages hebdomadaires dans les appartements.
- Occupation quotidienne des entrées d'immeubles avec déprédations des halls.
- Vols à la tire, altercations et invectives récurrentes envers les habitants.

Les pétitionnaires habitant le quartier des Verchères (ch. Curé-Desclouds et ch. du Bois-Des-Arts) sollicitent l'intervention rapide, efficace et concertée de tous les acteurs publics et privés (commune de Thônex, Régies, Police et Douanes) pour mettre en œuvre un concept de sécurité globale mobilisant les moyens ci-dessous :



- Travailleur social hors murs (TSHM) : sensibilisation de la jeunesse sur les comportements à risque.
- Caméras de surveillance : dans les sous-sols des parkings et aux points stratégiques.
- Police municipale : patrouilles quotidiennes diurnes et nocturnes sur l'ensemble du périmètre.
- Société de surveillance privée : rondes régulières dans les locaux.
- Municipalités suisse et française : renforcement des collaborations et développement de synergies.
- Polices et douanes suisses et françaises : collaboration active pour combattre l'impunité.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la Sécurité : le Conseil administratif est très réceptif à cette pétition car la sécurité est une de nos grandes préoccupations, ceci sur l'ensemble du territoire communal.

Avant le dépôt de ce texte nous avons déjà pris contact avec la Conseillère d'Etat en charge de la sécurité afin de lui faire part de notre inquiétude face à ces problèmes d'insécurité. Nous avons été reçu par la Présidente qui était entourée de membres de L'État-major de la police cantonale et nous avons appris que certaines mesures étaient déjà prises pour le quartier en question.

Lors de cet entretien on nous a assuré une présence accrue des patrouilles avec une visibilité pour les habitants, une meilleure coordination avec les corps constitués français. La commune avait déjà, par ailleurs, organisé des réunions transfrontalières afin d'évoquer ces problèmes. L'État-major cantonal va donc relancer cette collaboration avec nos amis français ; les gardes-frontières ont également été sollicités et les dernières statistiques montrent clairement que le renforcement des patrouilles porte ses fruits.

Dans le courant du mois de septembre une séance d'information à l'attention de la population du secteur en question sera organisée afin d'expliquer ce qui se fait ainsi que les diverses mesures à prendre.

Au niveau communal le renforcement de l'effectif des APM est toujours d'actualité mais l'engagement de nouveaux agents n'est pas chose aisée. Il semble cependant que nous sommes sur la bonne voie, nous désirons également étoffer l'effectif de nos TSHM sur le terrain. Enfin pour votre information le nombre total d'interventions sur le quartier du Curé-Desclouds est de 8 %.

- M. Decrey : Je viendrai en commission sociale dès la rentrée pour évoquer la possibilité d'augmenter le nombre de nos TSHM. Actuellement nous avons trois TSHM à 100 % pour les trois communes, ce qui n'est pas suffisant. Chêne-Bougeries a d'ailleurs déjà engagé un TSHM supplémentaire à 50 %. Cette séance de commission permettra de nous positionner à ce sujet et je profite de cette intervention pour saluer le travail effectué par l'équipe actuelle.

M. Castelli, Président, informe que le bureau propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour raison de compétence.



La discussion est ouverte :

M. Noël fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialistes (PS) et les Verts, Vivre à Thônex (VI-VE) :

Je précise simplement, au passage, que j'habite dans le quartier du Curé-Desclouds comme plusieurs Conseillers municipaux, d'ailleurs. Dans mon cas j'y suis depuis l'origine du quartier en 2000 au N°5, bordure nord côté plateforme autoroutière.

Nous, le groupe VI-VE, avons reçu cette pétition avec beaucoup d'attention et nous pensons qu'il faut y être particulièrement attentifs car elle révèle une vraie préoccupation des habitants. (sur de la discussion sur la perception du sentiment d'insécurité).

Je ne veux pas ici faire l'historique ni l'analyse du quartier (de son évolution) et de tout ce qui a conduit un groupe d'habitants à cette démarche citoyenne qu'est une pétition aux autorités. Mais simplement dire qu'il s'agit pour nous Conseillers municipaux de Thônex de jouer notre rôle en prenant notre part de responsabilité et d'engagement en nous intéressant de près à ce problème.

C'est pourquoi le groupe VI-VE demande le renvoi en commission de la pétition pour que les commissaires puissent aussi examiner de près la nature des problèmes posés, et entendre les représentants des pétitionnaires.

Pour terminer, je voudrais ajouter trois remarques :

- nous sommes conscients que c'est d'abord le Conseil administratif qui est en 1^{ère} ligne et qu'il n'a pas attendu pour commencer à réagir,
- nous souhaitons être régulièrement informés par la Mairie des différentes actions entreprises,
- nous insistons sur le rôle et la présence renforcée de nos APM et des travailleurs sociaux hors-murs.

M. Nicolet : cette pétition fait mention de mise en place de caméras de vidéosurveillance dans les sous-sols et de rondes régulières par une société de surveillance privée, il est utile de rappeler que ces propositions doivent être faites auprès des régies. Toute une série de mesures ont été prises au chemin des Deux-Communes, portes à codes d'accès, serrures supplémentaires, etc., et nous avons nettement moins de problèmes depuis, ce sont de petites choses mais qui permettent de mieux gérer ce genre de situation. Le groupe PLR soutiendra la proposition du bureau de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Calame : le groupe PDC accueille très favorablement cette pétition. En effet le vandalisme répété de ce printemps avec violence verbales, physiques, vols est intolérable et il convient d'intervenir avant qu'une situation s'installe et que les problèmes deviennent encore plus graves. La réponse va se faire par une présence accrue des corps constitués à différents échelons dans le quartier et également par des répressions lorsque des actes sont constatés par les forces de police.



Comme nous l'avons constaté certaines incivilités sont le fait de jeunes du quartier ou d'autres quartiers. La démarche des TSHM est donc indispensable afin de nouer un dialogue avec ces jeunes, ce qui sera bénéfique pour tout le monde.

Le PDC remercie le Conseil administratif d'avoir réagi avant d'avoir reçu cette pétition par des contacts réguliers avec tous les acteurs proche de la sécurité, nous l'encourageons à continuer dans ce sens pour arriver sur des mesures concrètes. Nous sommes également heureux d'apprendre qu'une réunion avec les habitants se tiendra en septembre. Pour finir le PDC suit la proposition du Bureau de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Il ne faudra cependant pas perdre de vue qu'il y a également d'autres quartiers sensibles, notamment au centre de la commune.

M. Loutan : je remercie le Conseil administratif d'avoir proposé cette séance en septembre. Par contre le renvoi en commission offre aux pétitionnaires une discussion plus directe avec les responsables. Notre groupe maintient donc le renvoi en commission ceci d'autant plus que ces dernières années nous avons très rarement entendu des pétitionnaires.

- M. Détruche : je précise que la séance publique se tiendra avec les représentants des divers corps constitués. Cela est plus important pour les citoyens que de s'adresser à une commission et au Conseil administratif. Les habitants pourront poser des questions spécifiques et des réponses seront données, cela me semble plus porteur et répond mieux au degré d'urgence.
- M. Decrey : il est bien entendu que la commission sera tenue au courant du bilan des diverses actions, il se peut même qu'elle soit sollicitée en cas de besoins financiers.

M. Noël : il n'est pas dans notre esprit de faire le travail à la place du Conseil administratif. Notre souci est de pouvoir fonctionner au sein des commissions en étant informés, cela peut être le cas avec des pétitionnaires comme avec des spécialistes de la sécurité. Cependant après ce qui a été dit ce soir, et pour ce cas précis, nous pouvons très bien renoncer à notre proposition de renvoi en commission et de transmettre cette pétition au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,



- Vu la pétition déposée par l'Amicale des Habitants du Curé-Desclouds (AHCD) et M. Olivier Delarue, ayant comme intitulé : « *Pétition communale en faveur de la mise en œuvre d'un concept de sécurité globale dans le quartier des Verchères-Curé-Desclouds et Bois-Dessarts* »,
- Attendu que le Bureau a décidé dans sa séance du 20 juin 2011 et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif pour raison de compétence,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De confirmer la décision du Bureau du 20 juin 2011 et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif pour raison de compétence.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

Au vote :

- *Cette résolution est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

M. Castelli, Président, accorde une pause de 5 minutes à l'assemblée

8. Demande d'un crédit de CHF 235'000,- en vue de la mise en séparatif du chemin des Deux-Communes. Discussion. Vote. (DA-11-02).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : en premier lieu il convient de rappeler que nous devons mettre à jour notre réseau de collecteur en séparatif, cela a déjà été fait en plusieurs endroits de la commune. Comme vous avez pu le voir dans l'exposé des motifs, les SIG (Services Industriels de Genève) souhaitent réaliser un réseau de chauffage au chemin des Deux-Communes, chemin que nous devons, un jour, mettre en séparatif. Il était donc judicieux de réagir immédiatement afin de bénéficier de la fouille qui sera réalisée et d'éviter à nos communiens d'avoir à subir deux chantiers en peu de temps, chose que l'on constate malheureusement souvent dans notre Canton. C'est la raison pour laquelle nous venons vous présenter ce dossier afin de profiter de l'occasion qui nous est offerte.

Au vote :

- *l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :



M. Singh : on entend souvent les citoyens dire qu'à Genève il y trop d'argent au vu du nombre de chantiers en cours dans le canton, Swisscom, SIG, CFF, TPG etc... pour une fois on peut féliciter et remercier le Conseil administratif pour avoir pris les devants et anticipé ce qui permettra de gagner de l'argent et éviter des désagréments aux habitants du quartier.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les SIG entreprennent la réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD) depuis la chaufferie de Laurana Parc, sise au chemin des Deux-Communes,
- Attendu que cette chaufferie fait l'objet d'une rénovation et subi également une modernisation de ses installations avec notamment, 45 sondes géothermiques qui seront réalisées dans le périmètre,
- Attendu que les immeubles actuellement desservis par la chaufferie sont maintenus et le périmètre de chauffage à distance est étendu aux immeubles de la rue de Genève, de la rue François-Jacquier ainsi que de la rue Peillonex. Dans ce but, un réseau CAD doit être réalisé dans les chaussées (Deux-Communes, François-Jacquier et Peillonex) afin d'alimenter les immeubles susmentionnés,
- Attendu qu'il est fortement recommandé de réaliser le réseau d'assainissement séparatif avant ou en même temps que le réseau CAD. Une réalisation ultérieure entraînerait des surcoûts très importants dus au système de blindage de fouille (palplanches) nécessaire afin de ne pas déstabiliser le terrain sous les conduites CAD,
- Attendu que les travaux prévus en première étape et qui font l'objet de cette demande de crédit concernent le chemin des Deux-Communes ; la deuxième étape qui sera réalisée en 2012 fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir un crédit de CHF 235'000,- en vue de la mise en séparatif du chemin des Deux-Communes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir cette dépense de CHF 235'000,-, de laquelle il convient de déduire la subvention cantonale de 26%, la participation de la commune de Chêne-Bourg de 2%, par un prélèvement sur le compte taxe d'écoulement figurant au bilan de la commune.

Au vote :

- *Cette délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,*

9. Plan localisé de quartier 29.105 :

Demande d'un crédit de CHF 1'507'000,- en vue de la réalisation des aménagements de surface dans le secteur Etienne-Chennaz. Discussion. Vote. (DA-11-03).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce projet est peut-être techniquement difficile à saisir pour les nouveaux Conseillers municipaux et le montant demandé peut impressionner. Nous sommes cependant obligés de voter le montant total des travaux mais la part à charge de la commune se montera au maximum à 25% des CHF 1'507'000,- demandés ce soir.

Le Conseil municipal a déjà voté une somme de CHF 3'600'000,- pour réaliser les travaux d'assainissement dans ce périmètre qui concerne un PLQ totalement privé mais qui prévoit que dans deux ans la commune doit reprendre les aménagements extérieurs. C'est la raison pour laquelle vous êtes appelés à voter ce crédit. Il est important de souligner que tout au long de l'avancement de ce projet un dialogue constructif s'est instauré entre les promoteurs et la commune afin que les travaux soient coordonnés de la meilleure des façons.

Au vote :

- *l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs,

Notre Conseil a reçu ces dernières années diverses associations concernées par l'urbanisme et la gestion de notre environnement. Pro Natura sur les haies et réseaux biologiques, le WWF sur le thème One Planet Living, je ne sais plus qui encore sur l'approche SMEO dans les constructions. Nous avons aussi reçu les SIG concernant l'énergie et la gestion de l'éclairage. L'utilisation de la boussole bernoise est aussi à disposition pour estimer la qualité de ce projet actuellement bien banal et traditionnel ! Nos fiches techniques A21 sont aussi parlantes sur notre volonté de mise en pratique d'une gestion moderne, économique et vivante de notre commune.

Ce projet est donc une bonne occasion d'illustrer pour nos communiens l'engagement de Thônex dans une gestion moderne de l'environnement urbain.



L'évacuation des eaux de pluie est envisagée en canalisation. Est-ce le seul moyen ou pourrions-nous étudier un écoulement en surface, moins cher et améliorant l'ambiance ?

Les parkings en surface doivent-ils être goudronnés, ou en plot perméables, ou drainés vers les haies ? Même question pour le revêtement du chemin piéton entre le chemin du Foron et la place de jeux.

Les haies indigènes seront-elles composées uniquement de plants monotones et stériles, ou pourrait-on y planter cassis, framboisiers, noisetiers ? Les trois essences d'arbres prévues pourraient-elles être complétées de noyers et autres favorisant un jeu de feuillages et de formes diversifiés ?

Les bornes lumineuses et lampadaires doivent-ils éclairer les oiseaux nocturnes, les yeux des passants et les façades des habitations, ou surtout le sol ? Doivent-ils illuminer toute la nuit, ou pourrait-on réduire leur intensité selon les heures, selon des détecteurs de passage ?

Les bordures seront-elles infranchissables pour la petite faune, ou régulièrement favorables aux migrations nocturnes locales ?

Autant de possibilités et questions qu'il serait intéressant de discuter en commission avant de décider de travaux quasi irréversibles, alors que ces aménagements peuvent être novateurs, sympathiques et esthétiques. Notre pays, notre commune sera d'autant plus vivable que nous penserons à tout ceci à chaque occasion.

- M. Détruche : j'ai bien entendu les préoccupations de M. Loutan mais je rappelle que nous nous trouvons avec un projet privé et nous sommes dans une phase où les promoteurs ont la volonté d'avancer car les premiers habitants de ce périmètre vont prendre possession de leur logement vers la fin de l'année. La commune est associée à ce projet depuis le début et nous avons pu dialoguer afin de faire des aménagements qui tiennent compte des remarques faites dans certaines commissions lors d'aménagements du même type en d'autres secteurs de la commune. Je ne vois pas la raison d'un renvoi en commission dans le sens où les aspects tant techniques que financiers correspondent aux attentes de la commune.

M. Calame : je veux juste préciser que les premiers habitants vont arriver début décembre et si l'on renvoie ce dossier en commission il ne sera pas traité avant septembre, les travaux ne pourront donc pas être faits à temps.

M. Loutan : une collaboration, surtout si dans deux ans c'est à la commune de s'occuper du tout, se fait à deux ! Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire au sujet qualitatif, diversité etc... Il se peut qu'une grande partie des travaux soient réalisés mais que l'on puisse tout de même influencer certaines décisions. C'est dans ce sens-là que je vois le renvoi en commission. Selon les photos les lampadaires sont les mêmes que ceux de la route de Jussy et je tiens à vous signaler que ceux-ci éclairent les façades bien plus haut que le terrain nécessaire à éclairer, ce qui n'est pas forcément agréable pour les riverains.



Mme Jaquet : je comprends votre préoccupation environnementale mais sur ce sujet nous n'avons strictement rien à dire. Nous avons eu la chance que les promoteurs contactent la commune pour voir si le projet nous convenait et d'accepter les remarques du Conseil administratif et du service technique. Ils auraient pu se contenter de nous envoyer la facture. Un retour en commission n'apportera rien de nouveau sur ce dossier.

- M. Uehlinger : Pro-Natura ayant été cité et son projet lancé cet été nous aurons la possibilité de voir où la commune peut interagir sur ces zones, tout en sachant que certaines de ces zones restent du domaine privé.

Je signale cependant que « trop de règlement tue le règlement » et « trop de demande tue la demande ». Ce que nous avons réussi à négocier et à obtenir à ce jour nous aidera dans les négociations futures que nous devons mener avec les promoteurs pour la suite de ce projet qui est appelé à s'agrandir. Il y a un équilibre à trouver dans ce genre de tractations.

M. Villette : si nous n'avons rien à dire, comme le dit Mme Jaquet, je ne vois pas pourquoi le solde de ces travaux sera à charge de la commune ! Si on n'a rien à dire il ne faut pas voter ce crédit dont nous devons assurer les 25% de financement. Je ne saisis pas cette approche.

- M. Détruche : dans le cadre PLQ (plan localisé de quartier) les choses sont relativement claires : les installations sont à la charge des promoteurs et il prévu deux ans plus tard que les communes reprennent ces aménagements et en assurent l'entretien.

Les promoteurs assurent le financement par le biais de taxes fixées à 75%. Il reste donc à la commune à financer les 25% restants. Cela en a été de même lors du vote concernant les canalisations.

M. Villette : dans la mesure où nous allons « reprendre le bébé » dans deux ans et que nous allons participer à hauteur de 25% pour ces travaux il est légitime que l'on ait notre mot à dire et émettre des recommandations par rapport à ce projet, car dans deux ans ces aménagements pourraient avoir des conséquences pour la qualité de vie de nos communiens.

Au vote :

- *la discussion immédiate est acceptée par 15 voix « pour » et 10 abstentions*

La discussion est ouverte :

M. Knörr : l'UDC va voter ce crédit mais vu que l'on vient de discuter des problèmes de sécurité dans le quartier du Curé-Desclouds nous verrions bien s'ajouter des caméras dans la liste des équipements prévus pour ce secteur



La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le PLQ N°29.105 adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, situé sur les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien,
- Attendu que ce PLQ porte sur l'aménagement de logements totalisant une surface brut de plancher de 31.172 m², sur un périmètre d'environ 4,5 hectares,
- Attendu qu'en date du 14 décembre 2010, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 3'600'000,- afin de réaliser des travaux d'assainissement dans ce secteur,
- Attendu qu'il convient, en complément à ces ouvrages et conformément à la loi générale sur les zones et développement (LGZD), de réaliser ces aménagements de surface,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'507'000,- en vue de la réalisation des aménagements de surface dans le secteur du PLQ N°29.105, chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir cette dépense de CHF 1'507'000,- à laquelle il convient de déduire la participation des promoteurs de l'opération soit 75% du montant total des travaux par un prélèvement sur le compte taxe d'équipement figurant au bilan de la commune.

Au vote :

- *Cette délibération est acceptée par 20 voix « pour » et 5 abstentions, soit à la majorité,*



10. Projet de résolution déposé dans le délai légal par M. Pascal Chablais, du groupe UDC, intitulé : Recrutement au sein de la Police : « Soutenons Mme Isabel Rochat, Cheffe du DSPE ». Discussion. Vote. (RM-11-02).

M. Pascal Chablais, signataire, donne lecture du projet de résolution :

Exposé des motifs :

Le 21 mars 2011 par voie de presse, nous apprenions que l'Etat de Genève avait imposé à la gendarmerie, l'engagement d'étrangers non-résidents comme « Assistants de sécurité publique ».

Le 22 mars, lors d'une conférence de presse, Madame Isabel Rochat, Cheffe du Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement déclarait, que cette situation n'était pas normale et affirmait avoir donné des instructions afin que la Police ne recrute plus des étrangers non résidents. Immédiatement cette volonté provoquait une « levée de boucliers » ainsi que la colère de personnes peu ou mal informées.

Texte de la résolution :

Considérant :

- que pour défendre avec efficacité une collectivité il faut être intégré à cette dernière ou, à défaut, puiser tout ou partie de ses racines au sein de cette collectivité;
- le fait que ces fonctionnaires disposent, dans le cadre de leurs activités, non seulement du pouvoir d'autorité, mais aussi de la « puissance de police » ;
- les récentes déclarations d'autres membres du Gouvernement genevois, nous affirmant qu'ils sont eux aussi désireux de favoriser l'engagement de collaborateurs indigènes.

Demande, par conséquent, au Conseil Administratif :

1. D'informer Madame Isabel Rochat, Cheffe du Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement, au moyen d'une missive circonstancielle, du soutien de la Ville de Thônex dans sa volonté de ne plus engager, pour des tâches de police, des étrangers non-résidents.
2. de lui demander comment elle envisage de corriger les erreurs commises précédemment.

M. Forte : le groupe Démocrate-Chrétien rejettera cette résolution pour plusieurs raisons : on lit dans le texte que l'Etat de Genève a imposé à la gendarmerie, l'engagement d'étrangers non-résidents comme ASP, ensuite vous dites que la Conseillère d'Etat trouvait que cette situation n'était pas normale.

Cette situation a fait l'objet d'une discussion au sein de la commission judiciaire du Grand Conseil et tout a été rétabli et des instructions ont été données à l'Etat-major de la police. Je suggérerais à l'UDC d'adresser un courrier à Mme Rochat pour la soutenir, mais je ne pense pas que ça va changer le fonctionnement du département qu'elle dirige si la commune de Thônex vote ce genre de résolution. Nous enfonçons une porte ouverte.



M. de Sainte-Marie : le groupe Socialiste, les Verts et Vivre à Thônex ne soutiendront pas cette résolution. Nous pensons que pour un pays comme la Suisse, qui a une tradition de mercenaires, il s'agit là d'un paradoxe c'est un peu « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ». En plus, il y a une certaine contradiction car l'UDC a déposé au Grand Conseil une résolution qui soulevait le manque d'effectif au sein de la police genevoise. Nous connaissons les difficultés qu'il y a à engager de nouveaux collaborateurs alors interdire l'engagement de personnel de pays limitrophes c'est se tirer une balle dans le pied. Nous avons également du mal à comprendre quel soutien la commune de Thônex pourrait apporter à Mme Rochat dans son rôle de Conseillère d'Etat. Enfin je soutiens les propos de M. Forte qui conseille à l'UDC d'envoyer une lettre à Mme Rochat.

M. Béné : je ne prendrai pas forcément les arguments du groupe socialiste mais ce n'est pas le rôle d'un Conseil municipal de s'ingérer dans les prérogatives cantonales. Les communes acceptent également assez mal lorsque l'Etat se mêle de leurs affaires. Au-delà de ça et même si on peut partager l'intention louable de l'UDC, ne serait-ce que pour des questions de véracité des faits qui sont dénoncés, le groupe PLR ne pourra pas adhérer à cette résolution. Je rappelle quand même que les Assistants de Sécurité Publique, contrairement à ce qui est indiqué dans cette résolution, n'ont pas de tâches d'autorité selon la loi, leurs missions sont : le transport de détenus, les renvois et les gardes diplomatiques.

La deuxième invite demande à Mme Rochat de corriger les erreurs commises précédemment, quelles sont ces erreurs ? Il y a deux cas qui ne sont pas réglés à ce jour ce qui ne justifie pas la prise d'une telle résolution. Si vous désirez montrer votre soutien à Mme Rochat je vous invite à lui écrire directement.

M. Knörr : il faut savoir que sur les blogs Internet Mme Rochat a droit à un lynchage propre en ordre. Donc le fait de dire merci de temps en temps ne coûte rien et ça permet d'avancer même si Mme Rochat est très forte et très intelligente.

En ce qui concerne les pouvoirs d'autorités excusez-moi mais les missions que vous avez mentionnées sont claires : plaquer une personne au sol, passer les menottes, contrôler l'identité, dégainer un 9mm au milieu de la rue, car ces personnes sont armées et seront peut-être appelées à le faire, c'est autre chose que des gestes bénins. Même si ce personnel est bien entraîné il n'est jamais à l'abri d'une erreur. Si Schengen a ouvert les portes de la libre circulation il n'a pas ouvert les portes du code pénal.

En Suisse nous avons des gens compétents mais à Genève nous refusons d'aller les chercher outre-Sarine. J'ai ici un texte qui a été écrit par Mme Marine Colas, citoyenne française et Directrice juridique de la fonction publique territoriale et formatrice en droit, experte en droit des étrangers qui répond à la question : « Je suis étranger puis-je travailler dans la fonction publique ? » En résumé la réponse est oui, vous pouvez travailler en France dans la fonction publique à une seule condition, c'est d'avoir un permis de séjour et être domicilié dans le pays, elle relève encore : « attention pour les emplois qui relèvent de certaines compétences comme la justice, l'armée, la police, l'administration fiscale, dans ces cas il faut impérativement avoir la nationalité française ».



Je ne vois pas pourquoi au nom de la libre circulation des personnes on devrait accepter des gens que le reste de l'Europe n'accepte pas. Pour répondre à M. de Sainte-Marie la pratique du mercenariat a été interdite par la Confédération.

M. Villette : nous soutiendrons l'UDC pour cette résolution car nous sommes très inquiets de la dérive qu'il y a avec l'ouverture des frontières. Comme vous le savez ce sujet fait partie de nos campagnes. Nous n'avons aucun problème de nous faire verbaliser par nos concitoyens de Suisse alémanique mais de l'ingérence de la part de la France ou d'autres pays dans nos affaires cantonales n'est pas acceptable. Le MCG vous recommande de voter cette résolution.

M. Zaugg : juste un rappel : à la Fondation des parkings il n'y a pas que des employés suisses. Il y a également des ressortissants étrangers cela est également le cas dans la fonction publique en général.

M. Singh : je ne voterai pas cette résolution, quels que soient ses mérites sur le fond mais pour une raison de principe. Nous sommes à Thônex et nous avons d'autres sujets à traiter pour notre population. Je n'aimerais pas que cette résolution ouvre la porte à toute une série de projets à caractère purement politique durant cette législature.

M. Knörr : nous avons simplement pris de court nos adversaires qui, lors des débats pour l'installation de caméras, avaient déclaré que la sécurité n'était pas égoïstement que thônésienne mais que c'était un tout et qu'il était de notre devoir d'envisager le problème au niveau genevois et d'agir dans ce sens.

Au vote :

- *Cette résolution est refusée par 5 voix « pour », 19 voix « contre » et 1 abstention*

11. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey, Maire, le Conseil administratif n'a pas de proposition

13. Questions écrites :

13.1. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, concernant l'augmentation de la violence, de l'insécurité et des incivilités sur le domaine communal.

M. Détruche : nous avons écrit immédiatement à la Chef de la police et à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse. Nous vous ferons part de ces statistiques dès qu'elles seront en notre possession.



- M. Dupraz : il n'y a pas de problème

Il est donné lecture de deux nouvelles questions :

13.2. Déposée par les groupes VI-VE, MCG, UDC et le parti Socialiste, concernant la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

Divers articles ont été publiés récemment dans la presse genevoise à propos de dysfonctionnements qui seraient survenus à la Compagnie des sapeurs pompiers de la commune.

En février dernier, le groupe Verts-Socialistes était d'ailleurs déjà intervenu à ce sujet : il avait déposé une motion (acceptée à l'unanimité moins une abstention) demandant la réunion « dans les plus brefs délais » de la commission du Service du feu pour y auditionner l'état-major de la Compagnie afin d'obtenir des éclaircissements. Le magistrat délégué avait alors déclaré son intention de recevoir l'état-major dans le cadre de la commission « d'ici fin avril ».

Nous sommes en juin et cette commission ne s'est toujours pas réunie. Plus grave, entre-temps, un sapeur-pompier a été exclu de la Compagnie après 10 ans de bons et loyaux services. Cette formule est adaptée puisque, selon la lettre d'exclusion, aucun manquement ne lui est reproché, de sorte qu'il se demande si la « faute » commise ne serait pas son engagement au sein d'un parti qui ne serait pas de la « bonne » couleur politique (le sapeur concerné a contesté cette exclusion par-devant le Tribunal administratif).

Il serait également reproché au sapeur exclu d'avoir demandé, avec plusieurs collègues, à connaître les comptes de la Compagnie et de l'Amicale dont tous les pompiers font obligatoirement partie ; en effet, non seulement les décomptes d'indemnités de certains sapeurs seraient complètement farfelus, mais des doutes planent sur la bonne tenue des comptes de la Compagnie et ceux de l'Amicale, une grande confusion semblant régner entre ces deux entités.

Au vu de ces divers éléments troublants, nous demandons au Conseil administratif :

1. Comment le Conseil administratif justifie-t-il l'exclusion d'un sapeur-pompier sans avoir rien à lui reprocher ?
2. Le Conseil administratif peut-il fournir au Conseil municipal la comptabilité de la Compagnie couvrant les cinq dernières années avec le décompte précis des achats et les pièces justificatives y relatives ?
3. Le Conseil administratif peut-il fournir au Conseil municipal la comptabilité de l'Amicale des sapeurs-pompiers couvrant les cinq dernières années ?
4. Le Conseil administratif peut-il fournir au Conseil municipal une copie des statuts de l'Amicale des sapeurs-pompiers ?



5. La réunion de la commission Service du feu étant semble-t-il difficile à obtenir, ne conviendrait-il pas de mettre sur pied une commission ad hoc « pompiers » chargée de faire toute la lumière sur cette affaire ?

13.3. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, concernant la publication « Thônex-Info »

En tant qu'habitant de Thônex, nous avons la chance de trouver, à intervalles réguliers, dans nos boîtes aux lettres, un « tout ménage » intitulé : « Thônex-Info ».

Ce « tout ménage » a toujours été une excellente source d'informations, claire et concise. Neutre, il permettait à tout un chacun de suivre les activités et le développement de notre ville.

Nous avons donc été surpris de lire dans le numéro de mars 2011 un éditorial politique. Ce pamphlet à connotations partisans et intransigeantes qui est intitulé « Grand vide culturel programmé » n'a pas sa place dans un billet d'information.

Il représente une seule opinion, qui travestit la vérité. L'emploi des mots : « les autorités thônésiennes » laisserait à croire que l'ensemble des autorités, soit le Conseil municipal et le Conseil administratif unanimes approuvent son contenu alors qu'il ne reflète que le sentiment d'une minorité. Appeler « travail de sape » un droit démocratique exercé par des représentants élus est, au mieux, une maladresse infantile, au pire, une dérive totalitaire.

Questions :

- Existe-t-il un comité rédactionnel ?
- Quelles mesures compte prendre le Conseil administratif afin d'éviter de tels dérapages ne se reproduisent ?
- Le Conseil administratif envisage-t-il un rectificatif ?

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Sortie Avenue Suisse sur l'avenue de Thônex :

M. Forte : le Conseil administratif pourrait-il faire poser un miroir à cette sortie ? Car la visibilité est vraiment mauvaise et nous oblige à avancer sur la piste cyclable.

M. Constantin : il y a un passage clouté à cet endroit et il mériterait d'y avoir des feux, tout au moins clignotants, aux heures de grand trafic. Certaines personnes se sont plaintes car il y a un réel danger de traverser à cet endroit.



14.2. Sapeurs-pompiers :

M. Forte : j'ai pris connaissance de la question écrite concernant les sapeurs-pompiers et le contenu de celle-ci sera certainement traité par le tribunal en charge de ce litige, ceci principalement en ce qui concerne la première question et je pense que c'est à la justice de faire son travail. Je trouve dommage cette intrusion dans la séparation des pouvoirs ceci sans préjuger de ce qui est vrai ou faux dans cette affaire. Pour les autres questions relatives à la transparence c'est du droit du Conseil municipal de les poser.

M. Roth : pour faire suite à ce qu'a dit M. Forte je fais la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes au courant depuis quelques temps déjà qu'un pompier volontaire a mis 10 ans pour remarquer qu'une partie de sa solde est versée à l'Amicale des sapeurs-pompiers. Malgré les explications qui lui ont été fournies et les décomptes annuels qui lui ont été remis, il ne comprend toujours rien ou ne veut pas comprendre.

Le Conseil administratif, en présence de l'Etat-major des sapeurs-pompiers, a essayé de lui expliquer les usages qui se pratiquent à travers toute la Suisse depuis au moins 50 ans, selon ma mémoire personnelle.

Nous regrettons ces malentendus et le fait qu'il ait fallu se séparer de ce sapeur obstiné, mais ne pouvons en aucun cas tolérer les fausses déclarations dans la Tribune de Genève du 8 juin 2011 p. 21, signé par un Conseiller municipal socialiste fraîchement élu qui, de toute vraisemblance, ne connaît ni les us et coutumes, ni cette affaire sur un plan historique.

Mais l'affaire n'en est pas restée là : Le Matin du 6 juin titre : « banni des pompiers, il dénonce ». Le lendemain, il fait encore plus fort : « Thônex, une république bananière » et le 10 juin : « une caserne dans la tourmente » et de poursuivre le 27 juin : « La mairie sous pression ».

Nous ne pouvons tolérer qu'un parti gouvernemental et qui en plus a revendiqué et obtenu la Présidence du Conseil municipal, salisse la commune non seulement à Genève, mais dans toute la Suisse romande.

Si c'était pour se faire de la publicité et se mettre en avant, nous estimons que c'est inapproprié et de mauvais goût et ne laisse rien envisager de bon au niveau de la collaboration au sein de ce Conseil pendant les 4 prochaines années.

M. De Sainte-Marie : je vais faire une réponse assez brève à M. Roth concernant les divers points mentionnés.

Tout d'abord je tiens à remercier le Conseil administratif pour les démarches entreprises dans ce dossier et j'espère qu'elles porteront leurs fruits et feront la lumière sur cette affaire. Selon les renseignements que nous avons obtenus de la part de certains sapeurs-pompiers il y aurait quand même une certaine multitude de dysfonctionnements.



Cela dit je tiens à m'excuser si j'ai pu choquer certaines personnes en utilisant le terme de « république bananière ». C'est une image que les médias ont utilisée. Il est vrai que je l'ai également employée en prenant connaissance de la lettre confirmant l'expulsion du Sapeur Camuglia qui stipulait « bien qu'il n'y ait aucun manquement à vous reprocher... ».

Faisons la lumière sur cette affaire afin que la gestion des divers services publics soit irréprochable à Thônex, c'est une tâche à laquelle je me suis attelé en tant que nouvel élu.

- M. Uehlinger : le terme de « république bananière » s'utilise dans le domaine financier. En associant la commune de Thônex de cette manière vous attaquez directement les personnes responsables des finances communales, soit nos secrétaires généraux, qui ont toujours répondu aux questions lors des différentes séances ayant trait au budget et aux comptes.

14.3. APM :

M. Knörr : j'aimerais remercier le Conseil administratif d'avoir mis des annonces en vue de la recherche de nouveaux APM. J'ai également appris qu'il est envisagé de former des agents ce qui également une bonne initiative.

14.4. Pose d'antennes de téléphonie

M. Knörr : dans la FAO du 3 juin nous apprenons que l'Etat de Genève veut poser deux antennes sur le domaine de l'hôpital des Trois-Chêne. L'OMS a dernièrement reconnu qu'il n'y avait certainement pas de danger avec le cumul des ondes mais ne pouvait pas l'affirmer de manière formelle, cet organisme conseille cependant à certaines catégories de personnes de ne pas être à portée d'antennes, de réseaux wifi, etc...

Il faut savoir qu'à Thônex l'ensemble du territoire est déjà largement couvert, tout comme la Suisse en général. Je sais que le Conseil administratif préavise négativement ces demandes mais ne devrait-on pas aller plus loin et également s'opposer à ce type de requêtes ?

- M. Détruche : effectivement nous émettons des préavis négatifs mais sur 50 oppositions 49 sont sans succès car le DCTI accorde l'autorisation. Nous avons obtenu gain de cause à la route d'Ambilly car il y avait énormément de facteurs défavorables qui nous ont aidés et l'opérateur a retiré sa demande.

14.5. Secteur des Verchères :

M. Knörr : en début de séance nous avons entendu parler d'une importante densification de ce secteur. S'agit-il d'un déclassement ?

- M. Détruche : cela fait partie de la révision du Plan Directeur Cantonal 2030. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Etat et a été présenté à la population en divers endroits du canton, dont une à Thônex. Malheureusement le Conseil administratif a été avisé de cette séance en dernière minute et n'a pas pu s'y rendre.



Nous avons par-contre très vite réagi pour le périmètre que vous signalez, il s'agit pour l'instant d'une densification programmée pour les $\frac{2}{3}$ du secteur Avenue des Verchères, Bois-Des-Arts, Jules-Dufresne. Il est également fait mention de la zone Bois-Des-Arts/Route Blanche avec une densification pouvant aller jusqu'à $1\frac{1}{2}$. Un groupe de voisins a organisé une séance afin de préparer les remarques à l'intention du Département car le délai est fixé au 8 juillet.

14.6. Pénétrante Frontenex

M. Knörr : en consultant le site Internet de l'Etat de Genève j'ai été interpellé par un intitulé : « La pénétrante Frontenex » est-ce un projet prévu dans le cadre des Communaux d'Ambilly ?

- M. Decrey : il s'agit de l'axe Frontenex qui part depuis la gare des Eaux-Vives et qui arrive au barreau routier des Communaux devant la clinique de Bel-Air. Ce projet a été discuté avec toutes les communes concernées et approuvé par celles-ci. Il subsiste tout de même un problème car l'Etat veut faire participer financièrement les communes. En ce qui concerne les problèmes de circulation pour le projet des Communaux, la commune est très attentive à l'avancée des travaux de l'Etat et a émis un certain nombre de demandes dont nous attendons les réponses.

14.7. Restaurant de la piscine

M. Zaugg : j'aimerais savoir s'il est question d'acquérir des parasols pour cet établissement, actuellement il n'y en a qu'un seul et qui se trouve dans un état déplorable.

- M. Détruche : nous avons pris note de cette remarque mais tenons à vous préciser que nous ne voulons pas une floraison de parasols publicitaires. Nous allons voir cela avec le service technique.

14.8. Piscine :

M. Loutan : je remercie le Conseil administratif d'avoir mis des autocollants avec des oiseaux sur les diverses vitres de ces installations.

La séance est levée à 23h20.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex